

Fiche Repère

4



Le Haut Conseil au Travail Social

1 Rôle du Haut Conseil au Travail Social

En 2016, le Conseil supérieur du travail social (CSTS) est remplacé par le Haut conseil du travail social (HCTS). Il est une **instance consultative** placée auprès du **ministre chargé des affaires sociales** et dédiée à **penser et porter une vision stratégique** du travail social.

Pour cela, 3 missions lui incombent :

- **Assister le ministre** chargé des affaires sociales sur toutes les questions qui concernent le travail social et le développement social
- **Réfléchir aux principes d'éthique et de déontologie** du travail social et **participer à la diffusion** des bonnes pratiques professionnelles
- **Formuler des recommandations et des avis** concernant les évolutions à apporter aux pratiques professionnelles

Concrètement :



- Réalise des **travaux d'observation, d'évaluation et de recherche** sur le travail social
- **Diffuse** auprès des professionnel.les de terrain les différentes productions, fiches pratiques avis, et réflexions menées en matière de travail social
- **Porte un plaidoyer** auprès des pouvoirs publics

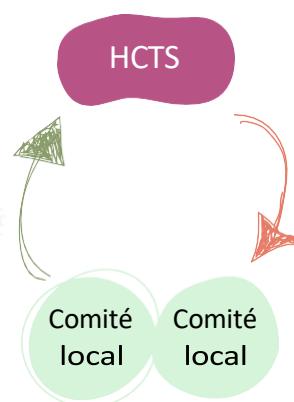


Le tout en promouvant une vision dépassant la logique de guichet ou de prestataire de service dans laquelle les travailleur.euses sociaux sont parfois cantonné.es et en **positionnant les professionnel.les comme des acteur.ies clé.es de l'ensemble des politiques de cohésion sociale.**

2 En quoi le HCTS est une instance au service des comités?

Les comités locaux ont vocation à être à la fois **les interlocuteurs** et le **relais du HCTS** :

Par leur ancrage territorial et leur proximité avec les réalités locales, les comités nourrissent, dans une logique **bottom up**, les réflexions du HCTS.



Dans une logique **top down**, les comités sont les relais territoriaux du HCTS de sorte à ce que ses travaux et productions irriguent les pratiques locales et que les professionnel.les s'approprient les contenus.

Concrètement :

- **Intègre les contributions des comités dans la construction d'une vision stratégique commune** du travail social et des pratiques professionnelles



Contribution des CLTSDS au Livre Blanc du Travail social 2023

Entre novembre et juin 2023, 44 membres de CLTSDS se sont réunis pour travailler autour de **3 thématiques** : parcours d'accueil et d'accompagnement à partir de la personne, attractivité des métiers, formation des travailleur.euses sociaux. Les 3 groupes ont travaillé à la **priorisation d'actions** à valoriser dans le Livre Blanc et la **construction de recommandations** intégrées dans l'ouvrage final.

- **Porte cette vision stratégique du travail social** permettant de **guider les pratiques** professionnelles sur la base d'un socle de principes communs tout en **respectant les spécificités territoriales**



Élaboration de la définition du travail social inscrite au code de l'action sociale et des familles - Art. D. 142-1-1

« Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement »



- **Relaie auprès des pouvoirs publics** les revendications des comités et des professionnel.les, et **favorise le dialogue interinstitutionnel** en incitant à la participation et notamment des travailleur.euses sociaux et des personnes accompagnées



Le travail social au défi de la crise sanitaire – impact de la crise sanitaire de la COVID 19 sur les organisations et les pratiques professionnelles.



Faisant état des **impacts de la crise sanitaire sur les pratiques professionnelles** des travailleur.euses sociaux, ce rapport met en lumière « les efforts considérables qu'ont su déployer les travailleur.euses sociaux et leurs institutions pour relever les défis posés par cette crise sanitaire ». Réalisé par le HCTS, **ce rapport a été permis grâce à la contribution de nombreux acteur.ices, dont les CLTSDS.**

Élaboration d'un guide d'appui à la création de comités locaux du travail social et du développement social (juin 2019)

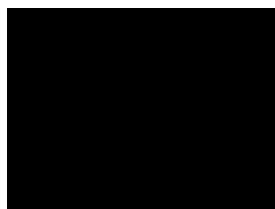


- **Appui à la démarche d'ancrage territorial du HCTS** en respectant les spécificités de chaque comité et territoire et **animation du réseau**

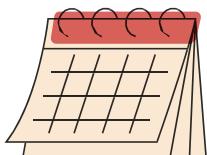


3 Comment intervenir auprès du HCTS ?

- En faisant **remonter les productions** réalisées par son comité auprès du HCTS
- En **rejoignant le réseau** des CLTSDS ([voir fiche xxx](#))
- En **dialoguant avec la DGCS** ([voir fiche réseau](#))



4 Calendrier et feuille de route du HCTS



- **Livre vert** du travail social – 2022
- **Livre blanc** du travail social – 2023
- **Feuille de route pour la création d'un institut National du Travail social – mars 2024**